



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE ET LOIR

**Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**ARRÊTÉ
DDCSPP-LOG/HEB-15-10/01**



**modification de l'arrêté du 18/12/2013 portant nomination
des membres de la commission de médiation d'Eure-et-Loir**



VU l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU les articles R 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et portant création de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-106 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),

SUR proposition de M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 1 est modifié comme suit :

La commission de médiation est présidée par Mme Anne-Marie BORDERON, en tant que personnalité qualifiée.

Elle est composée de :

Représentants de l'Etat :

- Titulaire : M. Jean-Bernard ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir (DDCSPP),

- Suppléant : M. Daniel HIRSCHY, Directeur-Adjoint, Sous-Directeur de la Veille Sanitaire, Sécurité Alimentaire et Protection du Consommateur à la DDCSPP,

- Titulaire : Mme Anne PRUVOST, Chef du service Logement Hébergement à la DDCSPP,
- Suppléante : Mme Danièle BOUDON, service Logement Hébergement à la DDCSPP,
- Titulaire : M. Bernard CROGUENNEC, Directeur Adjoint de la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Suppléant : M. Louis PASQUIER DE FRANCLIEU, Chef du service Aménagement, Urbanisme et Habitat à la DDT,
- Suppléant : M. Roger PIAUD, Chef du bureau Habitat Public au SAUH, DDT

Représentants des collectivités territoriales

Un représentant du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir :

- Titulaire : Mme Françoise HAMELIN, Conseillère Départementale du canton de Brou
- Suppléantes :
 - . Mme Florence HENRI, Conseillère départementale du canton Dreux 1
 - . Mme Sylvie HONNEUR, Conseillère départementale du canton Dreux 2

Deux représentants des communes du département désignés par l'association des maires :

- Titulaire : M. François BELHOMME, Maire Adjoint d'Epernon
- Suppléante : Mme Dominique BUDILLON-RABATEL, Maire Adjoint de Villeumeux-sur-Eure
- Titulaire : M. Michel BELLANGER, Maire de Maintenon
- Suppléant : M. Gilles ROUSSELET, Maire de Montharville

Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale

Un représentant des organismes d'habitation à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion des logements sociaux :

- Titulaire : M. Denis JOLIET, représentant l' Office Public HABITAT EURELIEN
- Suppléante : Mme Audrey EVAÏN-ATTAL, représentant l'Office Public HABITAT EURELIEN

Un représentant des autres propriétaires bailleurs :

- Titulaire : Mme Gisèle CIRON, représentant l'Union Nationale des Propriétaires Indépendants
- Suppléant : M. Claude BERGUE

Un représentant d'un organisme chargé de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

- Titulaire : M. Yoan HUBERT, Directeur Général du COATEL
- Suppléante: Mme Bernadette MARTIN, Directrice adjointe du COATEL

Représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département

Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation :

- Titulaire : M. Maurice BACLE, représentant la Confédération Nationale du Logement
- Suppléant : M. Joël AMIOT
- Suppléante : Mme Martine HERVET

Deux représentants des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées oeuvrant dans le département :

- Titulaire : M. Thierry MARTINEZ, Directeur des Services Sociaux de l'UDAF d'Eure-et-Loir
- Suppléant : M. Michel PASQUER, Président de l'UDAF d'Eure-et-Loir
- Titulaire : Mme Catherine GAGELIN, Directrice adjointe du Foyer d'Accueil Chartrain
- Suppléant : M. Bruno VANHEE, chef du service Pôle Logement Foyer d'Accueil Chartrain

Représentants des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés

Au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

- Titulaire : Mme Anne-Cécile BARRERE, Directrice de l'Association de Lieux de Vie Essonniers (A.L.V.E. 28)
- Suppléante : Mme Aurore CLAIN, Responsable des accompagnements S.a.m.s.a.h. (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) ALVE 28

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 7 OCT. 2015
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
Le Préfet

Carole PUIG-CHEVRIER